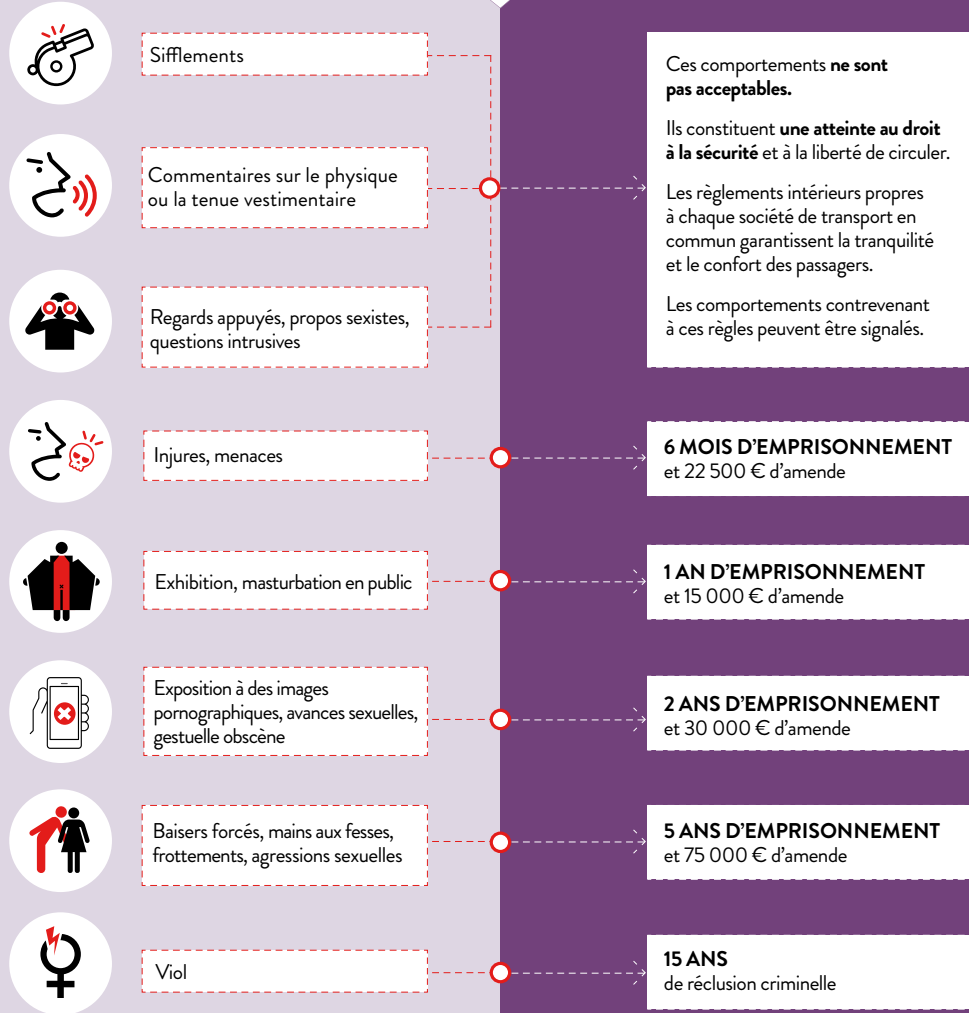


HARCÈLEMENT SEXUEL ET VIOLENCES SEXISTES QUE DIT LA LOI ?



Plus d'informations sur : femmes.gouv.fr/harcelement

Pourquoi il me regarde comme ça ?
Je rêve ou il se colle à moi ?
Je sens sa main là
Pourquoi personne ne fait rien ?
J'ai peur
Il va me suivre

STOP - ÇA SUFFIT

**FACE AU HARCÈLEMENT,
N'ATTENDONS PAS POUR RÉAGIR.**

Plus d'informations sur
femmes.gouv.fr/harcelement

Victime, témoin :
quelques clés pour
faire changer les choses

HARCÈLEMENT SEXUEL ET VIOLENCES SEXISTES

Le harcèlement sexiste se caractérise par le fait d'imposer tout propos ou comportement à quelqu'un en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle et de créer ainsi une situation intimidante, humiliante, dégradante ou offensante portant atteinte à la dignité de la personne.

VICTIME :



Vous n'êtes pas coupable : aucune tenue, aucune attitude ne justifie le harcèlement

Vous n'êtes pas la seule à subir ces comportements



VOUS POUVEZ :



Signifier votre refus avec fermeté, indiquer au harceleur ce qui vous gêne, lui dire ouvertement « **NON** »



Vous dégager de la situation de proximité physique qui vous est imposée



Alerter les passagers, les interpeller directement et à haute voix

TÉMOIN :



Nous avons tous et toutes été témoins de scènes de harcèlement sexiste, à différents degrés et sous différentes formes

Nous pouvons tous intervenir, grâce à quelques réflexes de base et des gestes simples



VOUS POUVEZ :



Vous rapprocher au moindre doute, et aller demander à la personne en difficulté si elle a besoin d'aide



Faire diversion en vous adressant au harceleur ou à la victime, ou vous interposer si vous le jugez possible



Impliquer d'autres passagers témoins de la scène et les associer à votre démarche

EN CAS D'URGENCE



Faites appel aux agents ou utilisez une borne d'appel



Appelez les secours en utilisant le **17** (Police Secours), le **112** (numéro d'urgence européen) ou le numéro d'appel de votre opérateur de transport



Les sourds, malentendants et personnes ayant des difficultés à parler, victime ou témoin, peuvent envoyer un sms au **114**

APRÈS L'AGRESSION



Victime : n'hésitez pas à déposer plainte. Vous pouvez demander à un témoin de vous accompagner pour vous soutenir

Témoin : proposez à la victime de l'accompagner pour déposer plainte

Partagez vos bonnes pratiques et vos façons de dire non en utilisant : **#HARCELEMENTAGISSONS**



SUR FEMMES.GOUV.FR/HARCELEMENT retrouvez de nombreux contenus pédagogiques supplémentaires ainsi que les différents numéros d'urgence à contacter en cas d'agression ou la marche à suivre pour porter plainte. Découvrez également les 12 engagements du plan national de lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports et suivez l'avancement de sa mise en oeuvre.